

## Le dessous des cartes du maintien du recours contre le projet actuel

Le Collectif tramway a décidé de poursuivre son action en justice pour obtenir un tram en site propre sur toute la ligne. Mais la démarche est financée à titre privé par des élus. Sans que l'on puisse les identifier.

Quelles seront les conséquences concrètes du maintien du recours contre le projet de la 2<sup>e</sup> ligne de tram ? L'opposition municipale a-t-elle influencé la décision du Collectif tramway ? Qui finance, en réalité, cette action devant le tribunal administratif (TA) d'Orléans, qui va coûter près de 20.000 € en frais d'avocats ? Et pourquoi ? Telles sont les principales questions qui se posent au lendemain de la résolution du Collectif, annoncée le 18 novembre, d'aller jusqu'au bout de la procédure qu'il a engagée en juin 2008. Force est de le constater : les réponses à ces interrogations légitimes sont plus complexes que les parties concernées ne veulent bien le dire ou le laisser croire. Le film est un peu dur à suivre, et il est nécessaire de connaître le dessous des cartes pour comprendre le vrai scénario de ce feuilleton à multiples rebondissements.

### REPÈRES

**Plusieurs associations et cinq requérants**  
Le Collectif tramway d'Orléans regroupe plusieurs associations : la Fédération nationale des associations d'usagers de transport (FNAUT), la Ligue contre la violence routière, le Collectif interassociatif de La Source, l'Association de défense et d'aménagement des quartiers Ouest d'Orléans (ADAQOO), le comité nord-chapellois, le Forum de Chécy, Aux Carmes citoyens, les « Boutiks » d'Orléans et l'Association du centre-ville de Saint-Jean-de-Braye. Le recours lui-même, toutefois, n'a été déposé que par cinq particuliers directement concernés par le projet et par la FNAUT.

Première séquence ignorée du public : le motif juridique invoqué devant le TA.

Le Collectif motive le maintien du recours par une raison principale : le projet va passer en site partagé avec les voitures sur la plate-forme ferroviaire, rue des Carmes, et la ville d'Orléans n'a pris aucune décision, pour l'instant, sur la création éventuelle d'une voie piétonne qui lui permettrait d'éviter les risques d'embouteillages dans cette rue.

### La requête

Le Collectif lui-même reconnaît que le projet a fait l'objet de nombreuses « avancées » depuis un an, avec, en particulier, la modification du tracé à Saint-Jean-de-Braye, votée à la quasi-unanimité des élus de l'Agglo, le 22 octobre.

Mais les requérants n'ont pas modifié, pour autant, la nature de la requête qu'ils ont déposée voilà près de dix-huit mois devant le TA. Celle-ci « porte sur la procédure », explique Pierre-Louis Valls, le porte-parole du Collectif, qui évoque l'absence de « véritable concertation préalable » et le manque d'« études comparatives » sur les diverses options de tracé dans le dossier soumis à l'enquête publique. Le recours, autrement dit, repose sur d'éventuels vices de forme et non sur le fond du dossier.

Et cela a une conséquence simple : la démarche, si elle aboutit, entraînera l'annulation totale de la déclaration d'utilité publique. Le chantier sera arrêté et le projet perdra au moins « dix-huit mois », selon Charles-Éric Lemaignan, le président (UMP) de l'Agglo. Le Collectif affirme qu'il ne l'a

LA RUE DES CARMES, EN SEPTEMBRE. L'aménagement de la rue est au centre de la controverse entre le Collectif, l'Agglo et la ville d'Orléans. Le tram doit passer en site partagé avec les voitures sur la plate-forme, dans cette rue, et la ville n'a pris aucune décision, pour l'instant, sur la création éventuelle d'une voie piétonne qui lui permettrait d'éviter les risques d'embouteillages. (Photo : Pascal Proust)



jamais voulu, qu'il n'est pas « contre le tram », et qu'il souhaite seulement « améliorer le projet » au terme de négociations avec l'Agglo. Il peut encore se désister si un accord est trouvé entre les parties.

### Des divergences

Deuxième séquence passée en partie sous silence : le rôle de l'opposition orléanaise. Serge Grouard, le député maire (UMP) d'Orléans, et Charles-Éric Lemaignan accusent l'opposition municipale orléanaise d'avoir « instrumentalisé » le Collectif. Corinne Leveleux-

Teixeira, conseillère municipale (PS) d'Orléans, le dément : « On n'a même pas essayé. Ce ne sont pas des hommes qu'on manipule. C'est leur faire injure. Et c'est aussi nous faire injure que de le penser. On a toujours défendu le site propre. »

Mais l'opposition est en réalité tiraillée. Il existe non seulement des divergences entre les élus de gauche de l'Agglo, qui étaient favorables au retrait du recours, et les élus d'Orléans, qui étaient plutôt favorables au maintien, pour contraindre la ville à négocier, mais aussi au sein du PS d'Orléans...

Or, le Collectif n'a pas pu mener seul la démarche qu'il a initiée. Le recours, en effet, lui a coûté et déjà coté quelque 16.000 €. Et il n'a pu le financer qu'à l'aide de donateurs.

### Des donateurs

Pierre-Louis Valls, lui-même, indique que « des élus de tous bords » l'ont soutenu. « Je n'ai jamais mis un centime là-dedans », assure Corinne Leveleux-Teixeira. Jean-Pierre Sueur, pour sa part, sénateur (PS) du Loiret, déclare n'avoir pas pu subventionner le recours « en tant que sénateur ». L'a-t-il fait à titre privé ? « Je ne

ferai aucune déclaration publique sur ce sujet », répond-il : « Personne ne s'est jamais interrogé sur le financement des recours contre la première ligne de tram. »

Une seule chose est sûre même si le Collectif affirme « avoir pris sa décision en toute indépendance sans les élus » : certains de ces donateurs ont tenté de convaincre le Collectif de faire marche arrière ; d'autres ont pesé dans l'autre sens. Qui sont ces derniers ? Il faudra sans doute attendre la fin du film pour le savoir. Si tant est qu'il y ait un générique...

Jacques Chavanès.

## François Foussier a-t-il mis le feu aux poudres ?

François Foussier, l'adjoint au maire d'Orléans chargé du commerce, a-t-il décidé le Collectif à maintenir son recours, en se prononçant contre la création rapide d'une voie piétonne, rue des Carmes, dans nos colonnes le 16 novembre ? Le Collectif l'assure. « On était

prêt à les croire », affirme Pierre-Louis Valls, son porte-parole, en évoquant l'entre-parole que les représentants du Collectif ont eue, le 30 octobre au soir, avec les responsables de l'Agglo. François Foussier défend une autre version. « C'est un pétard mouillé et un prétexte »,

déclare-t-il : « Mon but, c'était d'ouvrir un débat, avec des arguments économiques, à la suite du dernier conseil municipal. » Serge Grouard, le maire (UMP) d'Orléans, le soutient : « Le Collectif tram cherche à justifier quelque chose qui est injustifiable. »

## L'opposition appelle à négocier

Le groupe PS, Verts et apparentés du conseil municipal d'Orléans doit rencontrer Charles-Éric Lemaignan le 11 décembre. Le groupe invite, dans un communiqué, le président de l'Agglo et Serge Grouard, maire d'Orléans, à « travailler enfrein de concert » sur le projet de la deuxième ligne de tram et appelle « à la reprise immédiate des discussions entre les parties ».

Le groupe souligne « la nécessité », pour le tram, « d'évoluer en site propre, sans courir le risque d'être englué dans les embouteillages ». Il estime que, « lorsque des décideurs sont prêts à dépenser près de 320 millions d'euros pour un transport en commun, ils doi-

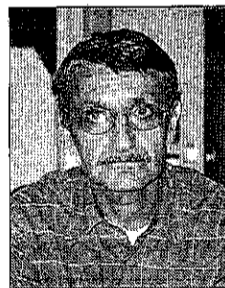
vent veiller, avant toute chose, à ce que celui-ci fonctionne correctement ». Une solution reste possible, selon les élus PS, Verts et apparentés, « jusqu'au prononcé du jugement ». Ils se disent « prêts à faciliter la « dans les plus brefs délais, en participant activement au dialogue et en travaillant, de toutes leurs forces, à la résolution des obstacles à la réussite de notre tramway. Au pied du mur, nous devons tous œuvrer collectivement, majoritairement, à apporter les améliorations décisives à ce projet, afin d'éviter qu'une possible sanction du juge n'en diffère encore la réalisation ».

### QUESTIONS À

#### Pierre-Louis Valls

porte-parole du Collectif tramway d'Orléans

« On a un seul objectif : améliorer le projet »



#### Qui finance le recours du Collectif ?

Il y a des gens et des élus de tous bords. Vous avez des anciens élus, vous avez même des élus d'aujourd'hui qui nous ont demandé de retirer le recours. On les a écoutés comme les autres. Pas plus, pas moins. Et c'est bien la preuve de notre indépendance.

Il y a encore quatre ou cinq mois, le recours aurait pu s'arrêter parce qu'on n'avait plus d'argent. Il a fallu relancer un peu tout le monde. Les motivations cachées des uns ou des autres, je ne les connais pas, mais personne, parmi eux, ne s'est battu contre le tramway. On a pris l'argent de ceux qui se sont toujours battus pour le tramway. Ce n'est pas de l'argent sale.

Il faut savoir que la justice est très chère en France.

Mais vous reconnaissez que

#### certains ont des « motivations cachées »...

Peut-être, mais je ne peux pas les torturer pour le savoir. On a un objectif commun et un seul : améliorer le projet. Nous militons depuis des années pour la 2<sup>e</sup> ligne de tram, pour le meilleur mode et le meilleur tracé. Et depuis le début, c'est toujours grâce aux enquêtes publiques, et aux contributions que nous avons apportées à ces enquêtes, que le pire a été évité, et que les choix ont été améliorés. Pourquoi le site propre serait-il bon à Saint-Jean-de-Braye et ne le serait-il pas à Orléans ? Le site partagé rue des Carmes va pénaliser toute la ligne. Il va réduire la vitesse commerciale du tram. Nous défendons l'intérêt de l'agglomération.